

Recommandations relatives au formulaire de soumission de projet

Justification du projet

Justifiez l'intérêt du projet présenté pour le développement des médias de votre pays, en fournissant les précisions suivantes :

- Une brève description de l'état du développement des médias dans le pays : pluralisme, convergence et diversité des médias - nombre de journaux, de radios privés et publics, de médias numériques et, éventuellement de médias communautaires - formation au journalisme et possibilités de formation offertes aux journalistes en activité, garantie de la liberté d'expression en droit et dans les faits.
- Des informations de base, afin que l'impact du projet puisse être évalué.
- Des précisions sur la catégorie de médias à laquelle s'adresse le projet.
- L'identification du problème que le projet proposé permettrait de résoudre et une explication des raisons pour lesquelles il est important de résoudre ce problème de la manière proposée par le projet. La description du problème permettra d'évaluer l'impact entre les phases "avant" et "après" du projet.
- Une analyse de base relative à l'égalité des genres dans le problème abordé. Veuillez inclure des informations sur la situation des femmes dans le paysage médiatique national et/ou des informations générales sur leur situation juridique, sociale et économique dans le pays ou la région concerné.

Effets directs

Les effets directs peuvent être définis comme un changement d'état ou de condition qui découle d'une relation de cause à effet. Ils représentent les changements dans les capacités institutionnelles et comportementales ou dans les conditions de développement qui se produisent à travers la réalisation des produits. Un effet direct est la raison d'être du projet. Il exprime le changement « souhaité » qui doit être induit par la mise en œuvre du projet. Il doit indiquer en quoi une situation particulière est attendue différente de la situation actuelle. Pour cette raison, il doit préciser ce qui doit être différent plutôt que ce qui doit être livré ou entrepris. Il concerne souvent l'utilisation des produits par les bénéficiaires directs visés et n'est donc pas entièrement contrôlé par l'équipe chargée de l'exécution du projet. Les énoncés des effets directs doivent contenir le groupe bénéficiaire direct, le changement souhaité et l'objectif. Un effet direct est la dernière étape de la logique d'intervention à réaliser dans les délais du projet, où les investissements (ressources humaines, matérielles, technologiques et documentaires) sont mobilisés pour entreprendre des activités menant à des produits clés qui contribuent à un changement souhaité d'état ou de condition – l'effet direct.

Par exemple, l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités en matière de formulation des politiques (activité) permettra aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences et aptitudes (produits). L'effet direct identifie le changement de comportement chez les participants, ce qui conduit à une amélioration de la performance, par exemple, de l'institution dans laquelle ils travaillent. Ce dernier est le but ultime à atteindre dans le cadre du projet.

Exemple : Les acteurs ciblés améliorent les cadres juridiques et institutionnels nationaux liés à la protection et à la promotion de la liberté d'expression en ligne/hors ligne, du droit d'accès à l'information et de la sécurité des journalistes.

Produits

Les produits sont les changements dans les connaissances, les compétences et les capacités des individus ou des institutions, ou dans la disponibilité de nouveaux produits, biens et services induits par la réalisation des activités. Ils sont sous le contrôle de l'institution qui soumet le projet à qui ils sont imputables et sont réalisés avec les ressources fournies et dans les délais impartis. Par conséquent, un produit est le premier résultat du projet qui contribue à l'atteinte du ou des effet(s) direct(s). Il peut être tangible ou intangible. D'une manière générale, les produits peuvent être considérés comme les nouvelles connaissances et compétences que l'institution qui soumet le projet développe et diffuse en collaboration avec les parties prenantes concernées. Cela implique un renforcement mutuel des capacités des parties prenantes directement impliquées dans le développement des nouvelles connaissances. Pour accroître les chances de développement et d'utilisation des connaissances, il est essentiel d'identifier clairement les rôles et responsabilités de tous les acteurs clés concernés et d'obtenir leur engagement*.

La plupart des projets ont pour principaux produits les suivants :

- Sensibilisation et plaidoyer ;
- Connaissances développées ;
- Renforcement des capacités et des compétences ;
- Soutien technique ou conseils stratégiques fournis ;
- Partenariats et réseaux établis, renforcés ou encouragés ;
- Analyse des politiques et suivi assurés.

Les énoncés des produits doivent contenir l'équipe de mise en œuvre, le changement souhaité et l'objectif.

Exemple : Fourniture de conseils pratiques aux responsables et renforcement de leurs capacités afin d'améliorer les cadres législatif et institutionnel relatifs à la liberté d'expression en ligne/hors ligne et à l'accès à l'information, tout en tenant compte des problématiques liées au genre.

* Il convient de noter que des mesures de suivi doivent également être définies pour garantir et favoriser qu'une fois les produits obtenus, les bénéficiaires directs les utilisent effectivement pour induire le changement souhaité

Activités

Les activités sont les tâches à accomplir par tous ceux qui participent au projet. Seules celles qui peuvent être entreprises en relation avec les effets directs du projet peuvent être considérées comme des activités. Les activités désignent les actions entreprises ou les travaux effectués par l'intermédiaire desquels les investissements sont mobilisés pour obtenir les produits.

NB : Dans le cas d'activités de formation, il convient de préciser la durée, l'objectif et le nombre de participants pour chaque activité de formation. Veillez à ce que la parité soit respectée.

Exemple : Organisation d'un atelier de formation de cinq jours sur la sécurité des journalistes à l'intention d'au moins 40 représentants d'institutions publiques, de décideurs, de juges, de la police et des forces de sécurité, en veillant à assurer un équilibre entre les sexes parmi les participants et les formateurs.

BUDGET

Investissements

Les investissements désignent les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet. Indiquez seulement les investissements qui seront couverts par le PIDC. Les investissements correspondent aux ressources humaines, matérielles, technologiques et documentaires, nécessaires à la réalisation des produits du projet (par exemple, le personnel tel que les formateurs, l'équipement, etc). Les investissements doivent être précis et vérifiables. La qualité et la quantité de l'investissement doivent être spécifiées.

Soyez précis quant aux investissements qui seront financés par le PIDC et ceux qui seront disponibles par d'autres moyens. Pour l'équipement, veuillez indiquer les éléments suivants :

- Les équipements dont dispose déjà l'institution qui soumet le projet et qui seront mis à la disposition du projet ;
- Les équipements demandés dans le cadre du projet et pourquoi ils doivent être achetés plutôt que loués ;
- S'ils doivent être achetés avec les fonds du PIDC, précisez les types, modèles, nombre d'unités et prix unitaire de chaque équipement (veuillez noter que tous les équipements sont achetés par les Bureaux hors siège de l'UNESCO et que les devis doivent de ce fait être vérifiés avec le Bureau hors siège de l'UNESCO avec lequel le projet a été développé) ;
- S'il s'agit de formations ponctuelles, le matériel nécessaire à la formation doit être loué plutôt qu'acheté ;
- En cas d'achat de logiciels, il faut privilégier les solutions à coûts modérés basées sur les logiciels libres de droits ;
- Indiquer clairement ce qu'il adviendra de l'équipement à la fin du projet ;
- Veuillez noter que le PIDC n'accorde pas d'aide à l'achat de véhicules, à la construction ou à la rénovation de locaux (ces dépenses doivent être couvertes par la contribution de l'institution soumettant le projet) ;

Pour le personnel :

- Dans le cas des formateurs/experts, veuillez ajouter une courte biographie ou une brève description de l'institution qui les a proposés (lorsque cette information est disponible).

Ventilation de la contribution demandée au PIDC (en dollars des Etats-Unis)

La ventilation doit inclure un poste budgétaire pour chaque investissement. La contribution demandée au PIDC ne doit pas comprendre les frais généraux, les frais liés aux locaux, ou les coûts liés à la coordination du projet / personnel. Ces derniers sont censés être pris en charge par l'institution soumettant le projet. Les budgets pour lesquels les frais de transport aérien et les indemnités journalières des consultants et des participants dépassent 50 % du budget demandé ne seront pas pris en compte, de même que le financement des conférences, à moins qu'elles ne fassent clairement partie d'une initiative plus vaste.

Budgétisation des activités de formation :

Les participants ne doivent pas recevoir d'allocations ou d'honoraires pour suivre une formation. L'hébergement des participants et des formateurs ne doit pas se faire dans des hôtels ou des lieux coûteux.

Tous les formateurs (locaux et internationaux) doivent posséder les qualifications requises et de l'expérience en matière de formation. Les CV des formateurs / consultants proposés doivent être soumis pour approbation au Bureau hors siège de l'UNESCO avec lequel le projet a été développé. Normalement, aucune rémunération ne doit être prévue pour la préparation de la formation dans la mesure où tous les formateurs doivent avoir une expérience suffisante.

Formateurs locaux : La rémunération des formateurs locaux doit être conforme aux barèmes locaux et ne doit pas excéder 150 US\$ par jour.

Formateurs internationaux : La rémunération des formateurs internationaux ne doit pas excéder 250 US\$ par jour.

Exemple d'une bonne ventilation budgétaire pour un atelier de 5 jours :

Hébergement et repas des participants (30 US\$ /jour × 15 participants × 5 jours)	2 250
Formateur local (5 jours de formation à 100 US\$ /jour)	500
Matériel de formation et location des équipements de formation	800
Déplacements locaux (30 US\$ × 15 participants + 100 US\$ par formateur)	550

Ventilation de la contribution de l'institution soumettant le projet

La contribution de l'institution qui soumet le projet doit mentionner tous les frais généraux, les frais de personnel et de coordination de projet, et comporter une ligne relative à l'élaboration des rapports de suivi du projet.